



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nos Réf. :D-24-004771

Paris, le **18 JUIN 2024**

La Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice

La Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles

à

Mesdames et Messieurs les membres de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Objet : Lettre de mission CIIVISE

La CIIVISE installée en janvier 2021 a remis au gouvernement le 17 novembre dernier un rapport dressant un état des lieux des violences sexuelles faites aux enfants et établissant 82 recommandations visant à y faire face.

Se fondant sur plusieurs enquêtes, la CIIVISE estime que 3,9 millions de femmes (14%) et 1,5 millions d'hommes (6,4%) ont été exposés à des violences sexuelles pendant leur minorité. En outre, elle évalue que, chaque année, ce sont 160 000 enfants qui sont victimes d'inceste, d'agressions ou de violences sexuelles avec des conséquences physiques, psychiques, ou sociales au long terme. Elle souligne le risque accru pour les enfants en situation de handicap.

Le rapport décrit le travail méthodique qui a été celui de la commission pour recueillir la parole d'adultes abusés sexuellement pendant leur enfance et déduit de ces témoignages d'adultes des recommandations précises pour assurer une meilleure prévention de ces violences, un repérage efficace des enfants qui en sont victimes et une réparation adaptée avec la volonté d'assurer un traitement égal de tous les enfants.

Tél 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies>

Conscient de l'attente suscitée par les travaux de la CIIVISE, le gouvernement se fixe trois impératifs pour les années à venir :

- maintenir la dynamique et l'élan enclenchés pour lutter collectivement contre les violences sexuelles faites aux enfants ;
- poursuivre et améliorer l'approche globale des violences sexuelles faites aux enfants ;
- surtout, ne pas relâcher la vigilance collective sur cette question.

Ainsi, outre les recommandations déjà reprises dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, le gouvernement a annoncé :

- la pérennisation d'un point d'écoute unique pour les victimes de violences sexuelles pendant leur minorité ;
- le maintien de la CIIVISE dans le cadre d'une feuille de route renouvelée.

A cet effet, nous souhaitons vous confirmer votre qualité de membre de cette commission et vous confier les missions suivantes.

1. Suivi de la mise en œuvre des recommandations élaborées par la CIIVISE

La commission aura pour mission de suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport remis par la CIIVISE le 20 novembre 2023.

2. Elaboration de nouvelles recommandations

La commission aura pour mission d'élaborer de nouvelles recommandations :

- Pour faire de tous les lieux de vie, dont le domicile, de socialisation ou d'accueil des enfants des endroits sûrs à l'égard du risque de violences sexuelles sur mineurs ou entre mineurs.
 - o A cette fin, vous formaliserez notamment un ensemble de bonnes pratiques à même de prévenir la survenue de violences sexuelles au sein des établissements, structures, espaces de socialisation des enfants.
- Pour s'assurer que tous les adultes intervenant dans la chaîne de protection des enfants disposent d'une même culture du repérage, de l'alerte et de l'accompagnement et de la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles.
 - o A cette fin, vous établirez un cahier des charges détaillant les attendus d'une formation appelée à être assurée dans toutes les institutions et chez tous les opérateurs susceptibles d'être concernés. Vous serez à ce titre attentifs aux conditions de réussite de sa mise en œuvre opérationnelle.

Nous souhaitons que dans l'ensemble des travaux que vous conduirez à ce titre, vous portiez une attention particulière aux violences sexuelles sur mineurs en situation de handicap, ainsi qu'aux spécificités propres à tout ou partie des outre-mer.

3. Préparation de la pleine appropriation par les institutions de droit commun d'une culture de la prévention des violences sexuelles faites aux enfants, de la protection et de la prise en charge des enfants victimes, et de l'accueil et de l'accompagnement des victimes devenues adultes.

Enfin, nous entendons que la commission permette d'accompagner la bascule en cours de la société et des institutions françaises tout entières vers une nouvelle époque, dans laquelle la prévention des violences sexuelles faites aux enfants et l'accueil, l'écoute et l'accompagnement de ceux qui en ont été ou en sont actuellement victimes, soit l'affaire non de quelques-uns, mais bien de tous.

* *
*

Afin de mener ces travaux, la commission :

- mobilisera les membres bénévoles identifiés en annexe ;
- disposera d'un collège directeur bénévole, émanation des membres de la commission, identifié à la même annexe ;
- pourra, sur demande du collège directeur, compter sur l'appui des inspections générales aux fins de préparer une stratégie globale, institutionnelle et opérationnelle propre à pérenniser dans le cadre d'institutions de droit commun la dynamique enclenchée par les travaux de la CIIVISE, et, le cas échéant, solliciter, par l'intermédiaire des ministères concernés, l'appui des administrations ou inspections compétentes pour expertiser ponctuellement la mise en œuvre de certaines des préconisations.

Votre mission débutera le 1er avril 2024 pour s'achever au 1er octobre 2025.

Au terme des neuf premiers mois, le collège directeur rendra un rapport dédié à la présentation de la stratégie de bascule vers des institutions de droit commun.

Catherine Vautrin

Nicole Belloubet

Eric Dupond-Moretti

Sarah El Haïry